

Lisieux

Le Pays d'Auge du 24 mars 2023

227 mots

# Propos inappropriés, le prof relaxé à Lisieux

Accusé d'avoir tenu des propos à caractère sexuel envers une collégienne de 12 ans, un professeur d'EPS, âgé de 63 ans au moment des faits, a dénoncé « **un tissu de mensonges** » et une accusation « **monstrueuse** ».

## Faute de preuve

S'il est avéré qu'il a demandé à la préado en classe de 5<sup>e</sup> si elle avait déjà couché avec quelqu'un de plus âgé qu'elle, les autres accusations portées à son encontre seraient abandonnées pour faute de preuve. La victime lui avait reproché d'avoir mis sa main sur sa taille. Des élèves avaient évoqué des regards insistants sur les poitrines des filles et sa manie de sortir sa langue et la glisser entre ses lèvres « **tout le temps** ».

Après avoir martelé que l'âge moyen du premier rapport sexuel était de 17,6 ans pour les filles et de 17,2 pour les garçons, le procureur reproche au sexagénaire d'avoir corrompu et perverti la collégienne « **en lui apprenant des choses qu'elle n'avait pas à connaître** ».

Le magistrat requiert à son encontre une peine de 12 mois de prison avec sursis probatoire pendant 18 mois, avec obligation de soins et l'interdiction d'exercer une activité le mettant au contact de mineurs.

Considérant que la phrase prononcée par le mis en cause n'est pas consécutive d'une infraction pénale, le tribunal a prononcé sa relaxe.